

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 28 juin 2016

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 28 juin 2016 à 19 heures au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M. Robert Bureau
M^{me} Lisette Fréchette
M^{me} Annic Gingras
M. Jean-Claude Gosselin
M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Daniel Lavoie
M. Steve Pelletier
M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA
M^{me} Audrey Méthot, commissaire parent au primaire
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCE

M. Stéphane Lépine

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 3

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2016-95 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2016

CC-2016-96 Il est proposé par Steve Pelletier, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 21 juin 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que l'AQCS est en accord avec le projet de structure administrative déposée pour consultation ;

CONSIDÉRANT que l'AQCS favoriserait cependant le regroupement des écoles Masson et Notre-Dame-de-l'Assomption, de même que St-Gabriel et Notre-Dame-du-Sourire permettant que les directions travaillent dans un seul regroupement ;

CONSIDÉRANT que l'ADEE, secteur des Sommets, se prononce contre la structure administrative telle que présentée ;

CONSIDÉRANT que l'ADEE, secteur des Sommets, mentionne les éléments suivants :

- Que le nombre d'élèves à l'école Brassard-St-Patrice est à la hausse depuis plusieurs années ;
- Que le regroupement des trois écoles Hamelin, Christ-Roi et Notre-Dame-de-Lourdes représente une lourde tâche pour une seule direction.

CONSIDÉRANT que la directrice générale recommande le statu quo par rapport aux regroupements des écoles primaires de la Tourelle et Notre-Dame-du Sourire, de St-Gabriel et Notre-Dame-de-l'Assomption ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CC-2016-97 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte la structure administrative des cadres et des directions d'établissement de la Commission scolaire des Sommets pour l'année 2016-2017 telle que déposée gardant ainsi la même structure au niveau des regroupements des écoles que pour l'année scolaire 2015-2016 ;

QUE les directions d'établissement travaillent en collaboration pour assurer un développement pédagogique, culturel et sportif dans les milieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SÉLECTION DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Édith Pelletier à titre de directrice générale de la Commission scolaire des Sommets en date du 21 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection doit se réaliser;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection doit être mis en place;

CC-2016-98 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QU'UN comité de sélection soit mis en place et présidé par le président ;

QUE le comité de sélection soit accompagné par une firme externe de son choix ;

QUE le président soit mandaté pour s'assurer du bon fonctionnement et pour signer les ententes à sa réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

COMPOSITION DU COMITÉ

CC-2016-99 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le comité de sélection de la direction générale adjointe soit composé de la façon suivante :

Le président, le vice-président, la directrice générale, 2 commissaires et 1 commissaire parent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination comme membre du comité de sélection de la direction générale adjointe.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

Lisette Fréchette, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Claude Gosselin, commissaire, propose sa candidature.

Charlotte Paré propose sa candidature à titre de commissaire parent.

Audrey Méthot propose sa candidature à titre de commissaire parent.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

Lisette Fréchette et Jean-Claude Gosselin sont nommés comme membres du comité de sélection de la direction générale adjointe.

VOTE SECRET

CC-2016-100 Il est proposé par Réjean Lacroix, commissaire, et résolu :

QU'un vote secret soit tenu pour la nomination du commissaire parent au comité de sélection et que Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles et Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications, soient nommés comme scrutateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil ont disposé des propositions au moyen d'un vote secret, et ce, conformément au règlement de régie interne du fonctionnement du conseil des commissaires et du comité exécutif de la Commission scolaire des Sommets.

Le résultat du scrutin est favorable à la nomination d'Audrey Méthot comme membre du comité de sélection à la direction générale adjointe, à titre de commissaire parent.

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

La directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente un projet concernant la rémunération des commissaires.

CC-2016-101 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire :

QUE le conseil des commissaires adopte le maintien des salaires de base de la rémunération actuelle des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017, et ce, sous réserve des modifications que pourrait y apporter le conseil des commissaires suite à l'adoption du nouveau décret.

QUE la récupération des sommes versées en trop de la rémunération 2015-2016 soit faite à parts égales entre tous les commissaires. Le montant par commissaire à récupérer est estimé à 39,81 \$. Le tout sous réserve des coûts réels des dépenses pour le versement du kilométrage exact engagé pour la rencontre du conseil des commissaires du 28 juin.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

REJETÉE À LA MAJORITÉ, Robert Bureau, Lisette Fréchette, Annic Gingras, Jérôme Guillot-Hurtubise, Réjean Lacroix et Steve Pelletier ont voté contre la proposition.

Jean-Claude Gosselin et Daniel Lavoie ont voté pour la proposition.

CC-2016-102 Il est proposé par Réjean Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le maintien des salaires de base de la rémunération actuelle des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017, et ce, sous réserve des modifications que pourrait y apporter le conseil des commissaires suite à l'adoption du nouveau décret.

QUE la récupération des sommes versées en trop de la rémunération 2015-2016 soit faite selon le nombre de jetons de présence versés aux personnes concernées pour les comités. Le montant à récupérer est estimé à 5.69 \$ par jeton de présence aux comités. Le tout sous réserve des coûts réels des dépenses pour le versement du kilométrage exact engagé pour la rencontre du conseil des commissaires du 28 juin.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, Robert Bureau, Lisette Fréchette, Annic Gingras, Jérôme Guillot-Hurtubise, Réjean Lacroix et Steve Pelletier ont voté pour la proposition.

Jean-Claude Gosselin et Daniel Lavoie ont voté contre la proposition.

La rémunération pour l'année 2016-2017 sera revue, à la rentrée, avec le comité de rémunération.

BUDGET 2016-2017 ET LE TAUX DE TAXE (ADOPTION)

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Sommets doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 786 132 \$ et que le ministre devrait autoriser la Commission scolaire à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 1 475 375 \$ la limite de 10 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2015 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2015 soit 310 757 \$;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 9 931 455 812 \$ en conformité avec la Loi et le projet des règles budgétaires pour l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de taxe scolaire effectif est fixé à 0.188927 du 100 \$ d'évaluation et que le taux des neutres (compagnies) 0.206285 du 100 \$ d'évaluation correspond au taux pondéré de taxation adopté par chacune des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CC-2016-103 Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 99 805 080 \$ et des dépenses de 101 591 212 \$ pour l'année scolaire 2016-2017 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et que le taux de taxe scolaire effectif soit fixé à 0.188927 du 100 \$ d'évaluation et que le taux des neutres (compagnies) 0.206285 du 100 \$ d'évaluation correspond au taux pondéré de taxation adopté par chacune des commissions scolaires sous réserve de :

- l'approbation des règles budgétaires par le Conseil du trésor;
- l'adoption du Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire par le gouvernement;
- l'autorisation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur permettant à la Commission scolaire des Sommets d'adopter un budget déficitaire selon la résolution CC-2016-92;

QUE le directeur général apporte les modifications nécessaires au budget suite à l'adoption officielle des règles budgétaires et en informe le conseil des commissaires lors de la première séance ordinaire de l'année 2016-2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, Robert Bureau, Lisette Fréchette, Annic Gingras, Jean-Claude Gosselin, Jérôme Guillot-Hurtubise, Réjean Lacroix et Steve Pelletier ont voté pour la proposition.

Daniel Lavoie a voté contre la proposition vu l'incapacité de la Commission scolaire des Sommets de fournir le volet budgétaire des dépenses des frais chargés aux parents dont la surveillance de midi.

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES ÉTABLISSEMENTS (ADOPTION)

CONSIDÉRANT que le projet de règles budgétaires et les paramètres de consultation pour l'année scolaire 2016-2017 ont été transmis tardivement aux commissions scolaires par le MÉES soit, le 24 mai dernier;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires et les paramètres de financement définitifs pour l'année scolaire 2016-2017 n'ont toujours pas été déposés par le MÉES en date du 28 juin;

CONSIDÉRANT que cette situation fait en sorte que les conseils d'établissement n'ont pas pu adopter le budget de leur établissement pour l'année scolaire 2016-2017, et ce, avant le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT le pouvoir donné à la commission scolaire, en vertu de l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, d'autoriser un établissement à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées;

CONSIDÉRANT la nécessité de donner une telle autorisation afin de permettre aux directeurs d'établissement de se procurer les biens et services requis pour le début de l'année scolaire;

CC-2016-104 Il est proposé par Réjean Lacroix, commissaire, et résolu :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets autorise les directeurs d'établissement :

1. à engager, mensuellement, à compter du 1^{er} juillet 2016, des dépenses jusqu'à un maximum de 10 % du budget total alloué pour l'année scolaire 2016-2017, et ce, pour chacun des mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre;
2. à engager des dépenses financées à même les surplus pour le perfectionnement conventionné de leur personnel, allouées au budget 2015-2016, et ce, jusqu'à concurrence du solde non dépensé au 30 juin 2016;
3. à engager également des dépenses pour les activités autofinancées, notamment celles requises pour l'achat des cahiers d'exercices et du matériel didactique chargés aux parents;

QUE cette autorisation prenne fin automatiquement à compter de l'adoption du budget 2016-2017 par le conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président souhaite à tous les membres du conseil des commissaires de belles vacances.

COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, Édith Pelletier, souhaite à tous de belles vacances.

AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil des commissaires présentent les projets vécus pour la fin des classes dans les établissements.

AFFAIRES NOUVELLES

SURVEILLANCE DU MIDI

Charlotte Paré, commissaire parent, demande des explications sur les dépenses de la surveillance du midi.

Les données seront transmises le plus rapidement possible.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Projets retenus pour embellissement des cours d'école

CLÔTURE DE LA SÉANCE À 20 h 35

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2016-105 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale